

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-neuf heures quarante quatre minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le trois juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Nicolas de Véroce, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Mesdames Monique RACT, Véronique CLEVY, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Stacy LOPEZ, Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX à Monsieur Michel STROPIANO, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE à Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Déborah TARABUSO, Monsieur Clément BERRUEX à Madame Stacy LOPEZ, Madame Claudette ABBE-DAVOINE à Madame Lynda VANDELANOITTE, Monsieur Julien AUFORT à Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur Julien LEBEY à Madame Monique RACT, Monsieur Rémi BOUTROIS à Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Sandrine FOURNIER à Monsieur Bernard SEJALON, Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Monsieur Lionel CANON, Madame Valérie ROBIN à Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN.

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Lionel CANON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'inscrire une note de synthèse motivée par un caractère d'urgence. Elle prendra le n°157 « Ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal » et portera sur un sujet qui sera présenté en fin de séance : « Création d'une grenouillère au Bettex - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie » n°158. La délibération n°157 est adoptée à l'UNANIMITE.

n°2025/128**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

Objet : TOUR DE L'AVENIR 2025 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « A VELO » POUR L'ACCUEIL D'UNE ETAPE A SAINT-GERVAIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

<p align="center">Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 18 Pouvoirs : 11 Votants : 29</p>

Délibération télétransmise le : 11 juillet 2025

Mise en ligne du 15 juillet 2025 au 15 septembre 2025

Délibération exécutoire le : 15 juillet 2025

HÔTEL DE VILLE 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 09 JUILLET 2025**N°2025/128**

Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances

**TOUR DE L'AVENIR 2025
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « A VELO »
POUR L'ACCUEIL D'UNE ETAPE A SAINT-GERVAIS
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE****Rapporteur :** Monsieur le Maire

Saint-Gervais Mont-Blanc a accueilli plusieurs arrivées et départs d'étapes de courses cyclistes internationales : Tour de France, Critérium du Dauphiné, Tour de l'Avenir hommes et femmes, Tour du Val d'Aoste. L'accueil de ces événements contribue fortement au développement de la notoriété de la destination et à positionner celle-ci comme un territoire de vélo auprès des amateurs de cyclisme. Le savoir-faire de Saint-Gervais pour l'accueil de ces courses est reconnu par les organisateurs de ces grandes compétitions.

L'association A-Vélo propose d'organiser à Saint-Gervais le départ de la 5^{ème} étape du 61^{ème} Tour de l'Avenir Hommes le 28 août 2025. 25 équipes nationales, composées chacune de 8 à 10 coureurs âgés de 19 à 22 ans, participeront à cette édition. Le Tour de l'Avenir bénéficiera de diffusions sur les chaînes Eurosport et L'Equipe TV.

Saint-Gervais a déjà accueilli des étapes du Tour de l'Avenir 5 fois : 2013, 2014, 2016, 2017, 2023.

Le départ sera organisé sur le parking du Chatelet, où seront installés le village de départ, le podium de présentation des équipes, les stands des partenaires, et où se dérouleront des animations. Le départ sera donné à 12h45.

Le cahier des charges a été présenté à la commune le 13 mai dernier. Les droits d'organisation de ce départ d'étape sont de 17.000 €, qui seront couverts par l'attribution d'une subvention d'un montant équivalent par le Conseil départemental de Haute-Savoie.

ENTENDU l'exposé,**VU** l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme en date du 3 juin 2025,

il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** son accord pour l'accueil d'une étape du Tour de l'Avenir à Saint-Gervais,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec l'Association « A Vélo »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Marc PEILLEX

Le secrétaire de séance
du Conseil municipal,

Lionel CANON

